

Mémorial

du



Memorial

des

Grand-Duché de Luxembourg. Großherzogtum Luxemburg.

Samedi, 13 juin 1914.

N° 38.

Samstag, 13. Juni 1914.

Loi du 2 juin 1914, portant règlement des comptes généraux de l'Etat pour l'exercice 1911.

Nous MARIE-ADÉLAÏDE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu l'art. 104 de la Constitution et l'art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'Etat;

Vu le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'Etat pendant l'exercice 1911 et le compte général des recettes et des dépenses effectuées pendant le même exercice sur les fonds spéciaux, comptes dressés le 20 septembre 1913 par Notre Directeur général des finances;

Vu les observations de la Chambre des comptes;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des députés;

Vu la décision de la Chambre des députés du 15 mai 1914 et celle du Conseil d'Etat du 22 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Art. 1^{er}. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'Etat, pendant l'exercice 1911, annexé à la présente loi, est arrêté comme suit:

Gesetz vom 2. Juni 1914, wodurch die allgemeinen Jahresrechnungen des Staates von 1911 abgeschlossen werden.

Wir Maria Adelsheid, von Gottes Gnaden Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc.;

Nach Einsicht des Art. 104 der Verfassung und des Art. 37 des Gesetzes über das Rechnungswesen des Staates;

Nach Einsicht der allgemeinen Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Staatsfonds von 1911 und der allgemeinen Rechnung der Einnahmen und Ausgaben der Spezialfonds vom nämlichen Jahre, beide Rechnungen von Unserem General-Direktor der Finanzen am 20. September 1913 aufgestellt;

Nach Einsicht der Bemerkungen der Rechnungskammer;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates;

Mit Zustimmung der Abgeordnetenkammer;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenkammer vom 15. Mai 1914 und derjenigen des Staatsrates vom 22. desf. Mts., wonach eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird;

Haben verordnet und verordnen:

Art. 1. Die allgemeine Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Staates während des Dienstjahres 1911, welche gegenwärtigem Gesetze beifolgt, ist abgeschlossen wie folgt:

A. Recettes et dépenses ordinaires:

Recettes effectives, y compris un excédent de recettes de l'exercice 1910 par fr.	
723.008 72½	fr. 18.297.956 58½
Dépenses effectives	fr. 17.921.103 02½
Excédent de recettes	fr. 376.853 56

B. Recettes et dépenses extraordinaires:

Recettes effectives	fr. 1.051.046 61
Dépenses effectives, y compris un excédent de dépenses de l'exercice 1910 par fr.	
2.078.865 41½	fr. 2.975.161 86
Excédent de dépenses	fr. 1.924.115 25

C. Recettes et dépenses pour ordre:

Recettes pour ordre, y compris l'excédent des recettes pour ordre de l'exercice 1910 par fr.	
361.601 56	fr. 2.900.352 28½
Dépenses pour ordre	fr. 2.148.787 58½
Excédent de recettes	fr. 751.564 70

Art. 2. Le découvert du budget extraordinaire sera couvert au moyen d'une émission de bons du Trésor sur le produit desquels le receveur général se couvrira jusqu'à concurrence du montant des avances faites par lui sur le budget extraordinaire.

Art. 3. L'excédent de recettes, à la fin de l'exercice 1911, des fonds spéciaux déposés dans la caisse de l'Etat, suivant le compte annexé à la présente loi, est arrêté comme suit:

Centimes additionnels ordinaires pour chemins vicinaux	
.....	fr. 291 20
Fonds des dépenses communales	
.....	fr. 184.085 96½

A. Ordentliche Einnahmen und Ausgaben:

Wirkliche Einnahmen, mit Einschluß von Fr. 723.008 72½, welche den Einnahmeüberschuß von 1910 bilden	Fr. 18.297.956 58½
Wirkliche Ausgaben	Fr. 17.921.103 02½
Einnahmeüberschuß	Fr. 376.853 56

B. Außerordentliche Einnahmen und Ausgaben:

Wirkliche Einnahmen	Fr. 1.051.046 61
Wirkliche Ausgaben, mit Einschluß von Fr. 2.078.865 41½, welche den Überschuß von 1910 bilden	Fr. 2.975.161 86
Ausgabeüberschuß	Fr. 1.924.115 25

C. Einnahmen und Ausgaben für Rechnungsordnung:

Einnahmen für Rechnungsordnung, mit Einschluß des Überschusses von 1910	Fr. 361.601 56
Ausgaben für Rechnungsordnung	Fr. 2.148.787 58½
Einnahmeüberschuß	Fr. 751.564 70

Art. 2. Zur Deckung des Fehlbetrages im außerordentlichen Budget werden Schatzanweisungen ausgegeben, aus deren Ertrag der Generalannehmer sich bis zum Betrage der durch ihn auf das außerordentliche Budget gemachten Vorschüsse decken wird.

Art. 3. Der Einnahmeüberschuß der in der Staatskasse hinterlegten Spezialfonds, Ende 1911, ist gemäß der gegenwärtigen Gesetz angefügten Rechnung festgesetzt wie folgt:

Ordentliche Zusatz-Centimen für Gemeindevogebau	Fr. 291 20
Gemeinde - Ausgabenfonds	
.....	Fr. 184.085 96½

Cautionnements de toute nature	fr. 9.861.598 53
Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée	fr. 847.725 00
Dette publique. — Titres et coupons prescrits ou non touchés	fr. 4.419 53
Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat	fr. 39.710 53
Biens séquestrés	fr. 741 95
Consignations et dépôts	fr. 613.555 60
Postes. — Fonds pour mandats et chèques	fr. 557.393 34½
Fonds appartenant aux sociétés de secours mutuels. ...	fr. 4.461.975 00
Fonds communal. — Réserve formée en vertu des art. 4 et 5 de la loi du 8 août 1907	fr. 62.500 00
Total ...	fr. 16.633.996 65
D'où il y a à déduire l'excédent de dépenses du fonds « Postes. — Droits de douane avancés »	fr. 21 75
Soit un excédent de recettes sur les fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat ...	fr. 16.633.974 90
Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au <i>Mémorial</i> , pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.	

Château de Berg, le 2 juin 1914.

MARIE-ADÉLAÏDE.

Le Directeur général
des finances,
M. MONGENAST.

Cautionen jeder Art.	Fr. 9.861.598 53
Der Verwaltung der Studienbörsen am Athenäum gehörige Fonds	Fr. 847.725 00
Staatsschuld — Verjährte oder nicht eingelöste Stücke und Coupons	Fr. 4.419 53
Erblose, dem Staate noch nicht anheimgefallene Nachlassenschaften	Fr. 39.710 53
Sequestrierte Güter.	Fr. 741 95
Konsignationen und Hinterlegungen	Fr. 613.555 60
Posten. — Postanweisung- und Postcheck-Fonds	Fr. 557.393 34½
Den auf Gegenseitigkeit beruhenden Hilfskassen gehörige Fonds	Fr. 4.461.975 00
Gemeindefonds. — Gemäß Art. 4 u. 5 des Gesetzes vom 8. August 1907 gebildete Reserve.	Fr. 62.500 00
Total ...	Fr. 16.633.996 65
Hiervon ist abzuziehen der Ausgabeüberschuß des Fonds „Posten — Vorgeschoßene Zollgebühren“	Fr. 21 75
Mithin Einnahme-Überschuß für Spezial-Staatsfonds von	Fr. 16.633.974 90
Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins „Memorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.	

Schloß Berg, den 2. Juni 1914.

Maria Adelheid.

Der General-Direktor
der Finanzen,
M. M o n g e n a s t.

(ANNEXES.)

Compte général des recettes et des dépenses de l'État pour 1911.

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1911.	Recettes effectuées.
RECETTES.			
A. RECETTES ORDINAIRES.			
Section I ^{re} .			
1	Excédent présumé des recettes de l'exercice antérieur..... fr.	250.000	» »
Section II. — Contributions directes et accises.			
2	Contribution foncière:		
	a) Propriétés non bâties..... 487.000	1.070.000	1.070.956 30
	b) Propriétés bâties (sol et élévation) 583.000		
3	Contribution mobilière et patentes	1.500.000	1.622.016 73
4	Impôt sur les mines et minières	220.000	217.905 17
5	Impôt sur les cabarets	285.000	307.665 00
6	Eau-de-vie indigène ou importée de l'Allemagne:		
	a) Eau-de-vie indigène..... 1.200.000	1.230.000	1.232.285 33½
	b) Eau-de-vie importée de l'Allemagne 30.000		
7	Bière	375.000	444.369 33
8	Recouvrement des frais de poursuite	2.400	» »
9	Remboursement par des communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats	2.000	150 50
10	Extraits du cadastre	1.500	2.426 70
11	Recettes diverses.....	1.000	6.171 17
Section III. — Douanes.		4.686.900	4.903.946 23½
12	Part du Grand-Duché dans les revenus de douane et les impôts de con- somation:		
	a) Droits d'entrée	4.840.000	5.207.486 71
	b) Sucre de betteraves..... 750.000		
	c) Sel		
	d) Tabac indigène..... 70.000		
	e) Impôt sur les cigarettes..... 110.000		
	f) Vins mousseux		
	g) Objets d'allumage		
	h) Objets d'éclairage		
13	Droits de statistique	40.0	39.5 9 55

Articles	LIBELLÉ	Prévisions pour 1911.	Recettes effectuées.
14	Übergangsabgabe sur la bière	fr. 110.000	122.462 63
15	Recettes diverses (droits d'entrepôts, amendes etc.)	10.000	10.541 76
	Section IV. — Enregistrement et domaines.	5.000.000	5.380.060 65
16	Enregistrement	690.000	698.102 75
17	Grefte	19.200	20.019 79
18	Hypothèques	120.000	124.097 49
19	Successions	350.000	297.999 00
20	Centimes additionnels	353.700	341.980 70
21	Timbre	250.000	270.961 40
22	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc. ...	6.000	14.620 40
23	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire	100.000	99.637 98
24	Recouvrement de frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger	21.000	28.794 52
25	Recouvrement de frais de poursuites et d'instance	1.500	4.858 30
26	Fermage de la pêche et des passages d'eau	9.400	9.983 52
27	Relassement du droit de chasse	1.000	2.184 26
28	Frais de garde des bois des communes et des établissements publics — remboursement des traitements des chefs de cantonnement	21.000	20.012 83
29	Id. — remboursement des traitements des gardes forestiers	100.000	» »
30	Ventes immobilières autres que celles des terrains du plateau Bourbon et des glais de l'ancienne forteresse	1.000	126 75
31	Ventes mobilières	230.000	244.107 60
32	Produit des pépinières de l'Etat	7.000	6.907 15
33	Rentes des concessions minières	438.000	500.401 50
34	Locations	8.400	4.653 53
35	Frais de ventes immobilières autres que celles des terrains du plateau Bourbon et des glais de l'ancienne forteresse	100	» »
36	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat autres que les ventes immobilières	18.700	17.452 54

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1911.	Recettes effectuées.
37	Taxes et annuités des brevets d'invention etc. fr.	40.000	49.900
38	Assistance judiciaire et procédure en débet, recouvrements etc.	3.300	2.826 60
39	Recettes diverses	5.000	19.272 80
	Section V. — Postes, télégraphes et téléphones.	2.794.300	2.778.901 53
40	Postes. — Taxes des lettres et autres recettes	1.458.000	1.580.188 33
41	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes	80.000	97.931 30½
42	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes	338.000	369.704 49
		1.876.000	2.047.824 12½
	Section VI. — Prisons, dépôt de mendicité, hospice du Rham, maison de santé à Ettelbruck et établissement des aveugles.		
43	Produit du travail des détenus à Luxembourg et à Diekirch	92.500	81.708 84
44	Recettes diverses du service économique	1.000	1.792 93
45	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pensionnaires:		
	a) Aveugles	2.000	
	b) Sourds-muets	2.500	
	c) Dépôt de mendicité	2.000	
	d) Hospice du Rham	92.500	
	e) Maison de santé d'Ettelbruck	86.000	
		185.000	233.584 57½
		278.500	317.086 34½
	Section VII. — Recettes diverses.		
46	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au paiement des pensions	360.000	407.647 01
47	Contingent des villes de Luxembourg, Diekirch, Echternach et Esch-sur-Alzette dans les dépenses des gymnases et écoles industrielles y établis; minerval à payer par les élèves de ces établissements; — contingent de la ville d'Ettelbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci; — produit du minerval à payer par les élèves de l'école d'artisans et part contributive de la ville de Luxembourg dans les frais du service intérieur du même établissement (loi du 30 septembre 1909)	126.000	114.008 25
48	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention des grades	15.000	20.950 00
49	Banque Internationale, — traitement du commissaire du Gouvernement.	6.750	6.750 00
50	Remboursement de la subvention de fr. 8.000.000 accordée pour la construction des chemins de fer Guillaume-Luxembourg (art. 9 de la convention-loi du 11 novembre 1902-3 avril 1903), 9 ^e annuité	500.000	500.000 00
51	Versements par les sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance	27.170	26.635 30

Articles.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1911.	Recettes effectuées.
52	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains..... fr.	45.000	45.036 31
53	Remboursement des dépenses du Crédit foncier et de la Caisse d'épargne.	26.000	117.262 18
54	Intérêts de la dotation du Crédit foncier	15.000	15.000 00
55	Excédent de recettes de comptes extraordinaires	3.000	30.883 49
56	Remboursements par d'anciens élèves-boursiers	100	1.750 00
57	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	24.000	5.331 65
58	Intérêts de fonds en dépôt.....	12.000	12.134 50
59	Minerval des élèves de l'école d'accouchement; frais d'entretien des femmes solvables admises à la maternité.....	4.000	3.045 00
60	Laboratoire bactériologique: a) Produit des analyses	2.000	
	b) Service de l'inspection des viandes.....	6.000	
	c) Vente de vaccin et de sérums	2.000	
	d) Recettes du service public de désinfection	500	
		10.500	10.020 14½
61	Produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie	41.000	42.392 39
61bis	Remboursement du tiers de certaines indemnités phylloxériques (art. 10 de la loi du 12 mai 1905 sur le phylloxéra)	6.700	1.349 18
62	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	3.830	4.214 00
63	Cassage mécanique de Merkholtz — vente des sous-produits	pr mémoire.	1.876 61
63bis	Part de la ville de Luxembourg dans les frais de construction de l'école d'artisans (2 ^e moitié)	150.000	150.000 00
63ter	Fonds provenant de l'emprunt pour l'acquisition de la forêt du « Grûnewald » (loi du 10 avril 1911)	634.700	634.699 98
		2.110.750	2.150.985 94½
	Total des recettes ordinaires.	16.996.450	17.578.804 83
			17.578.804 83
	A déduire: déficit Gruber		3.856 97
			17.574.947 86
	B. RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
64	Vente des terrains du plateau Bourbon et des glaciis de l'ancienne forteresse	50.000	51.046 61
65	Frais de vente des terrains du plateau Bourbon et des glaciis de l'ancienne forteresse	5.000	» »

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1911.	Recettes effectuées.
66	Emission de bons du Trésor fr.	1.446.250	1.000.000 00
	Total des recettes extraordinaires	1.501.250	1.051.046 61
	Total général des recettes	18.497.700	18.6 5.994 47
	C. RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE. (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice.)		
1	Remboursements à d'autres Etats de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale, y compris le décompte du chef de l'exécution de la convention du 22 mai 1896 sur le régime des eaux-de-vie	150.000	660.642 55
2	Service de la douane à la frontière du Grand-Duché	700.000	848.443 27
	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal ...	1.000.000	625.000 00
	Postes. — Remboursements aux offices étrangers	150.000	70.287 00
5	Télégraphes et téléphones. — Remboursements aux offices étrangers, frais d'express et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables	5.000	20.874 68½
6	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation	7.455.367	» »
	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt	277.640	313.503 22
	Total fr.	9.738.007	2.538.750 72½

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	DÉPENSES.			
	A. DÉPENSES ORDINAIRES.			
	Section I ^{re} . — Liste civile.			
1	Liste civile fr.	200.000	200.000 00	200.000 00
	Section II. — Gouvernement.			
2	Traitements du Ministre d'Etat, des Directeurs généraux et des conseillers de Gouvernement	73.480	72.098 48½	72.090 97
3	Traitements du personnel des bureaux et des huissiers de salle du Gouvernement	118.810	114.189 36	113.295 42

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
4	Frais de route et de séjour	2.250	310 41½	99 97½
5	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises)	27.000	37.709 55	37.697 45
6	Statistique	45.000	40.963 00	34.030 56
7	Dépenses pour distinctions honorifiques	6.000	7.641 94	7.641 94
8	Dépenses diverses	1.500	1.127 25	1.122 50
	Section III. — Chambre des députés.	274.040	274.040 00	265.978 81½
9	Chambre des députés	75.000	75.000 00	75.000 00
9bis	Id. — Restant de la session de 1909 à 1910.....	40.000	40.000 00	31.463 32
	Section IV. — Conseil d'Etat.	115.000	115.000 00	106.463 32
10	Conseil d'Etat	25.000	25.000 00	21.566 90
	Section V. — Secrétariat du Grand-Duc.			
11	Traitement du secrétaire; frais de bureau, frais de déplacement et autres	10.430	10.430 00	8.478 11
	Section VI. — Relations extérieures.			
12	Légations	20.000	19.225 08	5.891 39
13	Consulats.....	7.200	7.974 92	7.762 92
14	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la cour permanente d'arbitrage à La Haye (sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000 00	449 47
15	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger.....	12.600	12.600 00	10.664 85
	Section VII. — Justice.	40.800	40.800 00	24.768 63
16	Traitements, suppléments de traitement et indemnités des magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire (y compris un crédit spécial de 12.700 fr., alloué par la loi du 26 décembre 1910).....	395.700	395.700 00	384.108 34½
17	Frais de bureau des justices de paix.....	3.000	3.000 00	2.979 82
18	Dépenses du casier judiciaire, de la police des étrangers et du service anthropométrique	18.000	18.000 00	15.892 92
19	Frais de bureau (impressions et bibliothèques, les bibliothèques du barreau comprises), et frais de chauffage et d'éclairage	29.000	29.000 00	26.886 79

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
20	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police	6.500	6.500 00	6.400 00
21	Frais de route et de séjour.....	3.000	3.000 00	2.043 54½
22	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire	400	400 00	» »
23	Remises des greffiers. (Crédit non limitatif.)	4.700	4.700 00	4.907 30
24	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger; indemnités des membres des tribunaux arbitraux en matière d'assurance-accidents (arrêté g.-d. du 17 février 1903, art. 31) — ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice.)	125.000	125.000 00	112.887 85
25	Frais du contrôle des denrées alimentaires et de l'inspection des viandes.....	18.000	18.000 00	14.437 91
26	Huissiers audienciers, traitements des concierges.....	8.500	8.500 00	8.228 85
27	Frais d'exécution d'arrêts criminels. (Crédit non limitatif.).....	1.000	1.000 00	» »
	Section VIII. — Cultes.	612.800	612.800 00	578.773 33
	a) <i>Culte catholique.</i>			
28	Traitements du clergé	562.000	562.000 00	556.724 27
28bis	Traitements du clergé. — Restant de l'exercice 1909..	1.090	1.090 00	1.081 5
29	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale	2.800	2.800 00	2.800 00
30	Indemnité de cent francs maintenue à titre transitoire en faveur des desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés (loi du 1 ^{er} mai 1894, art. 4)	1.000	1.000 00	800 00
31	Séminaire — traitements du directeur et des professeurs	18.030	18.030 00	18.024 96
32	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire	3.000	3.000 00	3.000 00
33	Subside pour la bibliothèque du Séminaire.....	300	300 00	300 00
34	Subside pour le culte catholique (y compris 1500 fr. pour rémunérer les ecclésiastiques s'occupant des intérêts spirituels des Italiens) et indemnités à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités limitrophes du territoire grand-ducal.....	10.000	10.000 00	10.000 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	<i>b) Culte protestant.</i>			
35	Traitement du pasteur protestant à Luxembourg fr.	3.400	3.400 00	3.399 96
36	Subside	1.500	1.500 00	1.500 00
	<i>c) Culte israélite.</i>			
37	Traitement du rabbin	3.400	3.400 00	3.399 96
38	Subside	1.500	1.500 00	1.500 00
	Section IX. — Corps de gendarmerie et des volontaires.	608.020	608.020 00	602.530 40
39	Corps de gendarmerie et des volontaires..... (Loi du 12 mai 1911 concernant le renforcement de l'effectif de la gendarmerie.)	565.325	564.941 67	548.484 17
40	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie	43.300	43.683 33	43.683 33
	Section X. — Chambre des comptes.	608.625	608.625 00	592.167 50
41	Traitements des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires	43.100	42.782 97	42.782 97
42	Frais de bureau (impressions et bibliothèques comprises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues	2.600	2.917 03	2.915 67
	Section XI. — Recette générale.	45.700	45.700 00	45.69 64
43	Traitements du receveur général et de l'archiviste, et indemnité pour la rétribution du caissier et des commis; — frais du contrôle	22.800	22.800 00	22.784 05
44	Indemnité aversionnelle pour loyer et autres dépenses de service	5.610	5.610 00	5.484 95
	Section XII. — Contributions directes, accises et cadastre.	28.410	28.410 00	28.269 00
45	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les membres des conseils des taxateurs et ceux des conseils de revision	333.000	335.352 53	335.352 53
46	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention du 22 mai 1896, relative à l'impôt sur l'eau-de-vie	3.000	4.374 60	4.374 60
47	Frais de route et de séjour.....	36.200	35.312 0	35.104 48
48	Cadastre. — Rétributions variables (sans distinction d'exercice).....	28.000	25.394 37	25.394 32

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
49	Création d'un livre foncier fr.	p ^r mémoire.	» »	» »
50	Statistique des revenus fonciers	300	300 00	111.00
51	Renouvellement partiel des plans cadastraux.....	2.500	431 86	120 30
52	Frais de bureau de la direction et des receveurs des contributions, du bureau central du cadastre et des géomètres, y compris les impressions et les instruments	17.000	18.775 00	18.774 57
53	Prélèvements sur les impôts au profit des communes, y compris les centimes additionnels et les impositions communales dus par l'Etat en vertu de l'art. 8 de la loi du 25 déc. 1839. (Crédit non limitatif)	85.000	85.000 00	140.317 51
54	Expédition des rôles des contributions directes	3.500	3.211 69	3.211 69
55	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; apposition de scellés sur les appareils en repos.....	2.000	2.347 45	2.347 45
56	Ordonnance de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes; restitution d'accises et d'autres droits. (Crédit non limitatif)	50.000	50.000 00	216.882 77
57	Dépenses diverses	3.000	.000 00	1.950 79
58	Installation définitive d'un service de jaugeage officiel; acquisition et placement de compteurs d'alcool et organisation de ce service — dépenses diverses (sans distinction d'exercice).....	20.000	20.000 00	18.567 12
	Section XIII. — Enregistrement et domaines.	583.500	583.500 00	802.509 13
59	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration; indemnités fixes de déplacement des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires. — Indemnités des membres du conseil d'administration et du contentieux.....	58.200	55.322 38	53.869 75
60	Frais de route et de séjour.....	400	400 00	341 95
61	Remises et suppléments fixes des receveurs. (Crédit non limitatif)	80.000	80.000 00	86.203 93
62	Frais de bureau de la Direction (impressions et livres compris) et des receveurs	8.000	5.093 78	5.077 22
63	Frais de poursuite et d'instance — les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables. (Crédit non limitatif)	6.000	6.000 00	7.052 71

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
64	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15 mars 1892, sur la procédure en débet en matière de faillite, et de la loi du 23 mars 1893, sur l'assistance judiciaire et la procédure en débet fr.	9.000	9.000 00	3.664 97
65	Restitutions. (Crédit non limitatif)	1.700	1.700 00	2.249 55
66	Frais d'adjudication	10.000	10.000 00	7.803 67
67	Frais de vente de terrains domaniaux.....	1.500	1.500 00	» »
68	Frais de surveillance des domaines; plantations et boisements sur les terrains des fortifications; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines	3.700	3.722 85	3.722 85
69	Remboursements aux tiers-intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les condamnés. (Crédit non limitatif)	1.000	1.000 00	150.44
70	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier.....	8.000	10.880 40	10.880 40
71	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine	1.000	3.880 59	3.879 78
Section XIV. — Douanes.		188.500	188.500 00	184.897 2
72	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché	68.850	68.850 00	68.781 07
73	Gratifications et subsides à la caisse de secours des douaniers en cas de maladie	11.700	11.700 00	10.232 00
74	Loyers de locaux, mise en état de ceux-ci et menues dépenses	23.000	23.000 00	19.530 23½
Section XV. — Crédit foncier et Caisse d'épargne. — Caisses de crédit agricole et professionnel.		103.550	103.550 00	98.543 30½
75	Crédit foncier et Caisse d'épargne.....	126.000	126.000 00	117.262 13
76	Frais de premier établissement de caisses de crédit agricole et professionnel (sans distinction d'exercice)...	2.000	2.000 00	437 90
Section XVI. — Pensions.		128.000	128.000 00	117.700 03
77	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité. Suppléments et augmentation de pensions. (Lois des 28 mars 1899 et 23 mai 1904.) (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	975.000	975.000 00	1.022.267 28
78	Suppléments à allouer aux pensionnaires en vertu de la loi du 26 décembre 1907	39.500	39.500 00	38.102 25

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
79	Secours et subsides permanents; suppléments à des pensionnaires nécessiteux fr.	10.000	10.000 00	9.717 30
		1.024.500	1.024.500 00	1.070.086 83
	Section XVII. — Travaux publics — administration.			
80	Traitements et frais de bureau du personnel.....	125.700	127.449 00	127.442 75½
81	Frais de route et de séjour.....	25.000	26.717 00	26.650 74
82	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et des chemins de halage.....	159.000	155.534 00	154.222 82
83	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris.....	233.200	233.200 00	228.888 45
83bis	Suppléments aux salaires des cantonniers de l'Etat (loi du 16 avril 1912, art. 3).....	66.000	66.000 00	58.059 42
84	Primes de l'assurance contre les accidents des cantonniers et ouvriers pour le service des routes et chemins repris.....	8.000	8.000 00	4.392 49
85	Subside à la masse d'habillement des cantonniers...	7.000	7.000 00	6.999 50
		623.900	623.900 00	606.656 17½
	Section XVIII. — Travaux publics — voirie.			
86	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage, y compris les dépenses d'exploitation du cassage mécanique de Merkholtz.....	600.000	608.045 71	608.045 18½
86bis	Route d'Esch-s.-Alz. à Audun-le-Tiche, à l'intérieur d'Esch: transformation de la chaussée empierrée en chaussée pavée.....	31.300	31.300 00	27.353 23
87	Canalisation sous la voirie de l'Etat et des communes, principalement dans les traversées des villes et autres localités.....	125.000	125.000 00	68.550 08½
87bis	Canalisation à établir dans la ville de Luxembourg et les communes suburbaines — 3 ^e crédit.....	125.000	125.000 00	125.000 00
88	Entretien des chemins repris par l'Etat.....	650.000	638.954 29	623.911 34
88bis	Travaux extraordinaires sur chemins repris: a) Chemin repris d'Esch-s.-Alz. à Obercorn — transformation de la chaussée empierrée en chaussée pavée à l'intérieur d'Esch (Breitenweg) . 16.200 b) chemin repris d'Esch à Ehlang — redressement entre Ehlang et Mondercange 14.500	30.700	30.700 00	17.539 29
89	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dé-			

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	penses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie fr.	100.000	100.000 00	77.138 00
90	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (loi du 13 janvier 1843)	10.000	13.333 00	13.332 50
91	Confection de projets de routes, achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics	7.500	7.500 00	7.203 48½
92	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	10.000	10.000 00	9.981 94
93	Chemins de fer; frais de surveillance, études, conseil des chemins de fer Guillaume-Luxembourg; dépenses diverses qui s'y rattachent	35.700	36.502 30	36.476 21
94	Chemins de fer vicinaux: travaux d'amélioration et acquisition de matériel incombant aux propriétaires des lignes, y compris les frais d'études définitives..	20.000	28.586 17	28.586 17
95	Dépenses de services automobiles.....	125.000	115.278 53	69.446 91½
96	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins repris par l'Etat; pépinières et élagage d'arbres....	20.000	20.000 00	18.461½45
97	Dépenses diverses et imprévues	500	500 00	228 92
	Section XIX. — Travaux publics — propriétés bâties et autres.	1.890.700	1.890.700 00	1.731.254 72
98	Palais grand-ducal à Luxembourg et Château de Walferdange — part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien	15.000	15.000 00	15.000 00
99	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments de l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'Etat contre les risques de l'incendie; taxe d'eau...	160.000	160.000 00	152.207 99
100	Etablissement de Mondorf-les-Bains — aménagement — agrandissement des locaux et transformation des installations, 1 ^{er} crédit	25.000	25.000 00	24.403 39½
101	Travaux d'entretien de l'Hôtel épiscopal.....	1.000	1.000 00	8 00
102	Travaux extraordinaires à faire aux bâtiments de l'Etat.	30.000	30.000 00	26.952 30
102bis	Aménagement des locaux affectés au service de la poste et de la gendarmerie dans le nouveau bâtiment de la gare centrale, mobilier compris	15.000	15.000 00	9.998 90

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
102 ^{ter}	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des établissements pénitentiaires à Luxembourg .. fr.	13.000	13.000 00	» »
102 ⁴	Troisième et dernier terme du prix d'acquisition de l'immeuble Springer à Bellevue-Limpertsberg (loi du 18 avril 1910)	235.000	235.000 00	235.000 00
102 ⁵	Nouvelle école d'artisans à Bellevue. — Construction, aménagement et mobilier	136.000	136.000 00	131.379 14½
102 ⁶	Agrandissement et appropriation des bâtiments des prisons à Luxembourg-Grund	p ^r mémoire.	» »	» »
103	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations. — Fêtes publiques et illuminations ..	54.000	54.000 00	36.990 97
104	Entretien des monuments historiques	5.000	5.000 00	4.262 56½
105	Embellissements dans diverses parties du pays	10.000	10.000 00	8.625 00
106	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	10.500	10.500 00	10.320 19
107	Dépenses diverses et imprévues	500	500 00	62½
	Section XX. — Domaines de l'Etat à Luxembourg.	710.000	710.000 00	655.649 08
108	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	5.000	5.000 00	5.000 00
109	Travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains, y compris les dixièmes retenus en garantie	30.000	30.201 42	30.201 12
110	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir, y compris les dixièmes retenus en garantie ..	20.000	19.798 58	17.500 00
	Section XXI. — Mines.	55.000	55.000 00	52.701 12
111	Traitements et indemnités du personnel et frais de bureau	36.500	36.500 00	34.636 42
112	Frais de voyage	7.000	7.000 00	5.779 59
113	Cadastre du terrain minier de la zone concessible; rectification et entretien de l'abornement et concessions éventuelles à délimiter. — Dépenses diverses et imprévues	5.000	5.000 00	3.279 43
	Section XXII. — Fonds communal.	48.500	48.500 00	48.695 44
114	Prélèvement au profit des communes, à répartir d'après les dispositions de la loi du 8 août 1907	500.000	500.000 00	500.000 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
115	Seconde répartition du fonds communal en conformité des art. 1 ^{er} , 2, 8 et 9 de la loi du 8 août 1907, sauf déduction d'une retenue de 5 % à opérer sur le montant total du fonds communal pour la formation d'une réserve	258.000	258.000 0	257.369 44
	Section XXIII. — Travaux communaux.	758.000	758.000 00	757.369 44
116	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale, à l'exception des maisons d'école et de leurs dépendances	50.000	50.301 50	48.801 50
117	Subsides aux communes pour construction et réparation de maisons d'école avec dépendances à l'exception des latrines d'école, ainsi que de logements pour le personnel enseignant	50.000	50.000 00	46.425 00
118	Traitements, frais de bureau, de route et de séjour du personnel du service de contrôle des constructions communales	5.000	4.698 50	742 42½
118bis	Indemnités, frais de route et de séjour des agents temporaires à attacher à l'administration du Service agricole pour l'étude et la confection de projets de conduites d'eau communales ou intercommunales ainsi que pour la surveillance des travaux d'exécution de ces projets	10.000	10.000 00	8.540 82
119	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux	100.000	100.000 00	95.150 00
120	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif)	41.000	41.000 00	42.388 99½
121	Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité publique	12.000	12.000 00	11.455 00
	Section XXIV. — Dette publique.	268.000	268.000 00	253.503 74
122	Annuités et frais	500.000	500.000 00	498.102 38
123	Service du nouvel emprunt	215.000	215.000 00	181.482 05
124	Intérêts, agio et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la Caisse de l'Etat (sans distinction d'exercice)	50.000	50.000 00	47.422 22½
125	Intérêts des consignations et dépôts — lois des 12 février 1872 et 30 mai 1888. (Crédit non limitatif)	16.000	16.000 00	7.954 76½
126	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer à petite section	277.640	277.640 00	277.640 00
		1.058.640	1.058.640 00	1.012.601 42
				38 b

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XXV. — Commissariats de district.			
127	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, frais de bureau des commissaires; traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale et création d'une bibliothèque aux commissariats fr.	43.000	42.514 00	41.807 58
128	Frais de route et de séjour des commissaires	5.000	5.010 00	5.009 81
129	Suppléments de traitement aux secrétaires communaux en conformité de la loi du 1 ^{er} juillet 1901	13.000	13.476 00	13.465 35
		61.000	61.000 00	60.282 74
	Section XXVI. — Administration des eaux et forêts.			
130	Traitements du personnel; frais de voyage et de bureau des agents; indemnités fixes et frais de voyage pour le contentieux forestier; dépenses imprévues.	50.000	50.000 00	47.222 67
131	Traitements des gardes-forestiers	100.000	100.000 00	» »
132	Suppléments de traitement pour ancienneté de service des préposés	13.000	13.000 00	11.650 50
133	Indemnités spéciales en faveur des brigadiers	3.000	3.000 00	3.000 00
134	Dépenses pour préparer de nouveaux plans d'aménagement des bois communaux	8.000	6.925 00	2.530 85
135	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement de terrains vagues; amélioration et transformation des haies à écorces	40.000	35.980 00	26.257 05
136	Reconstitution d'un domaine forestier de l'Etat, y compris un restant de l'exercice antérieur	100.000	100.000 00	98.517 32
136bis	Prix d'acquisition de la forêt dite « Grunewald » (loi du 10 avril 1911)	634.700	634.700 00	634.699 98
137	Frais d'entretien, de culture ainsi que de surveillance du domaine forestier de l'Etat par les gardes préposés au triage (loi du 11 avril 1911 sur l'acquisition du Grunewald)	11.500	22.144 28	22.144 19
138	Institution d'un enseignement forestier élémentaire et cours de perfectionnement des préposés forestiers; indemnités et frais de voyage de l'agent chargé des cours et dépenses imprévues, y compris la création d'une bibliothèque forestière	6.000	450 72	» »
139	Subside à la masse d'habillement des préposés forestiers	6.000	6.000 00	6.000 00
		972.200	972.200 00	852.021 56

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
Section XXVII. — Service sanitaire.				
140	Collège médical; frais de déplacement; visite des pharmacies, etc. fr.	12.000	12.000 00	11.458 35
141	Médecins-inspecteurs — indemnités et frais de déplacement	13.000	14.615 00	14.614 55
142	Ecole d'accouchement—indemnités du personnel; entretien des malades et des élèves; achat de trousses pour les élèves sortantes; cours de récapitulation; frais; dépenses diverses.....	19.000	19.400 00	19.375 34½
143	Achat d'antiseptiques pour les sages-femmes et renouvellement des trousses à l'usage de ces personnes	4.500	5.200 00	4.989 28
143bis	Id. — Restant de l'exercice 1909.....	200	200 00	197 45
144	Traitements et indemnités des vétérinaires	22.575	21.940 00	18.598 83
145	Subsides à des sages-femmes	15.000	15.000 00	14.837 50
146	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies.....	3.000	1.950 00	1.341 52½
147	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie, etc.	5.000	5.635 00	4.635 48
148	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but	150.000	150.000 00	148.947 43
149	Fourniture de désinfectants à des indigents; achat de sérums curatifs et de vaccin	3.000	3.000 00	2.603 63½
150	Subside à l'Union antialcoolique	1.500	1.500 00	1.500 00
151	Laboratoire pratique de bactériologie, y compris le service de l'inspection des denrées alimentaires introduites de l'étranger	27.000	27.000 00	26.898 94½
152	Organisation et exécution du service public de désinfection, création de stations régionales de désinfection	20.000	20.000 00	16.786 99½
153	Cours pour gardes-malades; — protection de l'enfance en premier âge (loi du 27 juin 1906), dépenses diverses; — subsides en faveur d'œuvres d'initiative privée, s'occupant de la protection des enfants en bas âge et des femmes en couche; prophylaxie des maladies évitables (tuberculose, etc.) et dépenses diverses	10.000	8.335 00	8.334 52
154	Menues dépenses	500	500 00	68 42
		306.275	306.275 00	295.181 25½

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XXVIII. — Établissement thermal et hydro- thérapique de Mondorf-les-Bains.			
155	Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc fr.	15.000	15.000 00	15.000 00
156	Frais d'exploitation	60.000	60.000 00	60.000 00
		75.000	75.000 00	75.000 00
	Section XXIX. — Postes, Télégraphes et Téléphones.			
157	Traitements du personnel du service; indemnités des sur- numéraires, des comptables et des aides-surveillants	617.000	617.570 00	617.569 73
158	Indemnités à des agents et à des employés pour services extraordinaires; frais de remplacement d'employés et de facteurs malades. — Indemnités à des agents du service ou à d'autres personnes qui concourent aux services télégraphique et téléphonique. — Indemnités pour agences auxiliaires volontaires	145.000	159.137 71	159.103 71
159	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents	34.000	38.926 60	38.92 45
160	Traitements et indemnités des facteurs, y compris 48.000 fr. pour majoration de traitement et indem- nités de renchérissement des facteurs et agents-fac- teurs. — Frais de remplacement aux jours de repos..	622.000	628.749 55	628.743 71
161	Loyer de locaux et mise en état de ceux-ci	53.000	50.188 00	50.187 62
162	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux; transports des dépêches et des colis, y compris un restant de l'exercice 1908 de fr. 167,40.	203.000	190.819 80	190.819 67
163	Impressions, timbres-poste, timbres-télégraphe et cartes postales; frais de bureau de la direction, des inspec- teurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville) et des bureaux ambulants et des relais	80.000	97.258 14	97.258 14
164	Subside à la masse d'habillement des facteurs de poste	39.000	39.000 00	39.000 00
165	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions; appareils télégraphiques et fournitures pour le service des appareils; frais de mobiliier et d'installation de perceptions et agences, y compris les bureaux de la direction, de Luxembourg- gare et de Luxembourg-ville	53.000	38.960 68	38.960 46
165bis	Id. — Restant de l'exercice 1909	8.040	8.040 00	8. 38 36
165ter	Aquisition de deux automobiles pour le transport des dépêches et des colis entre Luxembourg-ville et Lu- xembourg-gare	16.500	16.500 00	16.5 00

Articles	L I B E L L É.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
165 ⁴	Acquisition d'un nouveau wagon-poste fr.	p ^r mémoire.	» »	» »
166	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux.....	1.000	1.080 00	1.080 00
167	Dépenses diverses et imprévues	4.500	6.803 48	6.803 48
168	Gros entretien des réseaux télégraphique et téléphonique; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice)	60.000	43.006 04	43.006 04
	Section XXX. — Commission d'agriculture. — Service agricole.	1.936.040	1.936.040 00	1.936.002 34
169	Commission d'agriculture	3.000	3.400 00	3.380 58
170	Service agricole — traitements et frais de route et de séjour du personnel, frais de bureau et acquisition d'instruments.....	63.000	62.000 00	62.599 88
171	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'Institut international d'agriculture de Rome (loi du 3 août 1907) — sans distinction d'exercice	1.500	1.500 00	1.500 00
	Section XXXI. — Enseignement agricole.	67.500	67.500 00	67.480 46
172	Ecole et station agricoles à Ettelbruck.....	46.000	48.608 00	48.607 91½
173	Confection de cartes agricoles des communes du Grand-Duché.....	9.000	8.122 00	8.121 09
174	Bourses d'études au profit d'élèves de l'école agricole..	8.000	5.970 00	5.970 00
175	Subsides pour études agronomiques	7.000	7.375 00	7.335 00
176	Cours spéciaux à l'école agricole (distillerie, maréchalerie, etc.) et cours d'adultes à Luxembourg et à Ettelbruck	8.000	7.925 00	7.924 46
	Section XXXII. — Amélioration des races de chevaux et de bétail.	78.000	78.000 00	77.958 46½
177	Primes pour l'amélioration de la race chevaline.....	50.000	47.399 00	39.948 95
178	Introduction de reproducteurs de la race chevaline; prix d'acquisition, frais de douane et autres	100.000	100.000 00	54.930 85
179	Primes pour l'amélioration des espèces bovine, porcine, ovine et caprine	0.000	52.601 00	52.547 44
180	Introduction de reproducteurs étrangers des races bovine, porcine, ovine et caprine; prix d'acquisition, frais de douane et autres	200.000	200.000 00	» »
181	Indemnités à payer conformément à la loi du 5 octobre 1870, concernant les épizooties. (Crédit non limitatif)	4.000	4.000 00	540 41
		404.000	404.000 00	147.967 6

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XXXIII. — Chemins d'exploitation.			
182	Crédit pour construction de chemins d'exploitation, frais de mutation, indemnités des employés occupés temporairement à ces travaux fr.	100.000	100.000 00	97.985 80½
	Section XXXIV. — Améliorations agricoles. — Travaux d'irrigation, d'amélioration et de curage des rivières.			
183	Crédit pour travaux d'améliorations agricoles.....	16.000	15.916 89	15.853 83
184	Crédit pour grands travaux d'irrigation et d'assainissement, y compris les indemnités des employés temporaires occupés à ces derniers.....	25.000	25.083 11	25.083 11
185	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux; indemnités accordées aux employés temporaires occupés à ces travaux; dixièmes retenus en garantie.....	60.000	60.000 00	58.221 30
		101.000	101.000 00	99.158 24
	Section XXXV. — Subsidés divers à l'agriculture.			
186	Subsidés aux sociétés agricoles, y compris ceux pour construction de hangars aux instruments agricoles.	50.000	50.000 00	49.980 00
187	Subsidés en faveur des laiteries.....	30.000	30.000 00	29.999 71½
188	Subsidés divers dans l'intérêt de l'agriculture.....	40.000	40.000 00	39.937 27
		120.000	120.000 00	119.916 98½
	Section XXXVI. — Viticulture.			
189	Commission de viticulture — indemnité du secrétaire, frais de bureau et de voyage, bibliothèque.....	3.700	3.700 00	3.544 97½
190	Enseignement viticole — conférences et subsidés pour études.....	7.100	6.944 27	6.944 17
191	Subsidés divers dans l'intérêt de la viticulture, notamment des sociétés viticoles, des pépinières de Grevenmacher et de Remich, de l'acquisition d'appareils de jaugeage et de nettoyage des fûts, de la création de bibliothèques à l'usage des sociétés viticoles et des vigneronns en général.....	22.000	22.000 00	21.996 50
191bis	Subsidés en faveur de la destruction des insectes nuisibles à la vigne.....	25.000	25.000 00	24.999 45
192	Mesures à prendre contre les ennemis de la vigne. — Exécution de la convention phylloxérique de Berne; — dépenses en vue des mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du phylloxéra et pour la destruction des foyers phylloxériques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	18.000	18.000 00	21.7 7 64½

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
192bis	Indemnités revenant aux propriétaires de vignes en exécution de la loi du 12 mai 1905 concernant les mesures à prendre contre la propagation du phylloxéra fr.	20.000	20.000 00	6.436 56
193	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909 sur le régime des vins et boissons similaires, y compris un restant de fr. 1126 de l'exercice 1909	7.000	7.155 73	7.155 73
	Section XXXVII. — Fondation Theisen à Givenich.	102.800	102.800 00	92.825 03
194	Rente due par l'Etat — loi du 3 avril 1893.	2.000	2.000 00	2.000 00
	Section XXXVIII. — Commerce et Industrie.			
195	Chambre de commerce	4.600	4.600 00	4.556 22
196	Assurance ouvrière (exécution des lois des 31 juillet 1901, 5 avril 1902 et 30 juillet 1909) et étude des questions sociales, y compris un restant de l'exercice 1909 de fr. 4331	45.000	45.000 00	44.984 99½
197	Assurance contre l'invalidité et la vieillesse — consignation à faire en exécution de l'art. 18 de la loi du 26 septembre 1909, concernant l'imposition des eaux-de-vie (Crédit non limitatif)	334.000	334.000 00	370.111 00
197bis	Assurance invalidité et vieillesse. Frais d'exécution de la nouvelle loi	15.000	15.000 00	14.996 75
198	Inspection du travail (loi du 22 mai 1902)	20.570	20.570	20.569 86
199	Bourse du travail	8.000	8.895 00	8.852 46
200	Subsides en faveur de l'industrie, du commerce et du travail	21.590	21.570 00	21.369 74
201	Service des habitations à bon marché.....	21.000	20.035 00	19.282 80
202	Fonds des habitations à bon marché.....	15.000	15.000 00	15.000 00
203	Développement du tourisme dans le pays.....	15.000	15.000 00	14.999 85
204	Commissariat de la Banque Internationale	6.750	6.750 00	6.750 00
205	Part du Grand-Duché dans les dépenses du bureau permanent pour l'exécution de la convention de Bruxelles du 5 mars 1902 sur le régime des sucres (sans distinction d'exercice)	1.000	1.000 00	1.000 00
	Section XXXIX. — Enseignement professionnel.	507.420	507.420 00	542.473 67½
206	Ecole d'artisans — traitements et indemnités	55.000	57.800 00	57.781 16

Articles.	LIBELLE.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
206bis	Id. — Id. — Régularisation d'ordonnances provisoires pour paiement des traitements et indemnités du personnel pour les mois de novembre et décembre 1909 fr.	5.125	5.125 00	5.124 93
207	Id. — Acquisition d'outillage pour les ateliers et alimentation des collections et dépenses diverses	12.000	15.832 50	15.824 45½
207bis	Id. — Dépenses de raccordement de la force motrice des nouveaux ateliers au réseau municipal	10.000	10.000 00	9.908 82
208	Id. — Frais du service intérieur	16.000	16.179 00	16.165 85½
209	Id. — Bourses pour les élèves indigents	15.000	12.522 50	12.522 50
210	Id. — Assurance des contre-maitres et des élèves contre les accidents du travail; dépenses dans l'intérêt de l'hygiène scolaire.....	1.200	750 50	750 50
211	Cours techniques pour adultes (professions industrielles et commerciales).....	25.000	20.032 50	19.918 11
12	Ecoles professionnelles et ménagères et cours spéciaux pour filles	30.000	31.083 00	31.078 74½
213	Bibliothèque professionnelle, y compris un restant de fr. 445,36 d'un exercice antérieur	10.000	10.000 00	9.979 58½
	Section XL. — Enseignement supérieur et moyen.	179 325	179.825 00	179.054 66
214	Athénée (gymnase et école industrielle et commerciale), gymnases de Dickirch et d'Echternach, école industrielle et commerciale d'Esch-s.-Alz. — traitements et indemnités.....	535.000	535.000 00	531.115 51
215	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses	60.000	60.000 00	56.183 79½
215bis	Id. — Id. — Restant de l'exercice 1909.....	11.360	11.360 00	11.350 50
215ter	Allocation spéciale de 3000 fr. à chacun des gymnases de Dickirch et d'Echternach, ainsi qu'à l'école industrielle d'Esch-s.-Alz., en faveur de la bibliothèque des professeurs.....	9.000	9.000 00	8.728 25½
216	Bourses pour études universitaires ou pédagogiques...	10.000	10.000 00	10.000 00
217	Bourses d'études ou de voyages en faveur d'élèves qui ont terminé leurs études commerciales à l'école industrielle et commerciale de l'Athénée et des autres établissements similaires du pays.....	1.000	1.000 00	900 00
218	Bourses en faveur d'élèves indigents des gymnases...	5.000	5.000 00	5.000 00
219	Bourses en faveur d'élèves indigents des établissements d'enseignement industriel et commercial	3.000	3.000 00	3.000 00

Art. 1 ^{er} .	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
220	Honoraires des membres des jurys et des commissions d'examen et autres frais y relatifs. (Crédit non limitatif) fr.	15.000	15.000 00	32.923 88½
221	Credit pour l'alimentation de la bibliothèque nationale	10.000	10.000 00	10.000 00
221bis	Subsides aux gymnases pour jeunes filles.....	10.000	10.000 00	10.000 00
221ter	Lycees de jeunes filles. — Dépenses de service.....	20.000	20.000 00	17.623 49
	Section XLI. — Enseignement primaire.	689.360	689.360 00	696.825 43½
222	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement; traitements, indemnités, frais de voyage et de bureau, et dépenses diverses concernant la surveillance des écoles et de l'enseignement primaire	50.000	55.810 18	55.808 29½
223	Ecole normale — traitements, indemnités, frais de bureau et dépenses diverses, y compris une somme de 1600 fr. à titre d'indemnité de logement et de rencherissement du personnel enseignant	50.000	48.961 00	48.960 87
224	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire	600.000	600.000 00	599.785 00
225	Subsides dans l'intérêt du remplacement pour cause de maladie de membres du personnel enseignant ..	7.500	15.077 27	15.066 73
226	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles; achat de livres et de matériel d'enseignement.	128.000	128.639 76	128.451 76
227	Suppléments de traitement pour ancienneté de service et primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité de la loi du 7 août 1906 (sans distinction d'exercice).....	312.000	304.233 87	304.127 61
228	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur	40.000	40.000 00	40.000 00
229	Bourses d'études aux élèves-instituteurs.....	12.000	12.000 00	12.000 00
230	Bourses d'études aux élèves-institutrices.....	6.000	6.000 00	6.000 00
231	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent l'école normale	5.500	6.075 00	6.075 00
232	Secours à d'anciens membres du personnel enseignant des écoles primaires ainsi qu'à leurs veuves et orphelins; suppléments de pensions	15.000	15.000 00	14.758 00
233	Institut des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel	12.500	9.375 63	9.375 00

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1911	Crédits après transferts	Payements justifiés.
234	Entretien des élèves du même établissement; habillement et matériel de classe .. fr	14.000	9.581 25	9.580 70
235	Etablissement des aveugles — indemnités du personnel enseignant.....	1.800	2.000 00	2.000 00
236	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe et dépenses diverses.....	8.000	7.016 93	7.016 93
237	Subsides dans l'intérêt du placement d'enfants arriérés a l'établissement de Betzdorf	4.000	3.819 00	3.655 97
238	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, conférences et cours de perfectionnement pour le personnel enseignant.....	15.000	17.700 00	17.690 05
239	Creation d'une bibliothèque pédagogique	6.000	6.020 11	6.020 11
	Section XLII. — Arts et sciences.	1.287.300	1.287 300 00	1.286.372 02
240	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires.....	21.000	21.000 00	20.887 50
241	Conservatoire de musique a Luxembourg	16.000	16.000 00	16.000 00
242	Subvention a la ville de Luxembourg pour dépenses imprévues du conservatoire de musique.....	8.000	8.000 00	8.000 00
243	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg	10.000	10.000 00	10.000 00
244	Encouragements aux études industrielles et artistiques	8.000	8.000 00	7 800 00
245	Encouragements aux études professionnelles à des écoles spéciales de l'étranger.....	10.000	10.000 00	10.000 00
246	Subside à la section historique de l'Institut.....	5.000	5.000 00	5.000 00
246bis	Id. — Subside extraordinaire	2.500	2.500 00	2.500 00
247	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach.....	2.000	2.000 00	2.000 00
248	Subside à la Société des sciences naturelles, physiques et mathématiques	3.000	3.000 00	3.000 00
249	Rémunération du conservateur du musée.....	4.325	4.325 00	4 24 92
250	Frais d'entretien des collections du musée.....	2.000	2.000 00	2.000 00
251	Subside à la Société des sciences médicales.....	2.000	2.000 00	2.000 00
251bis	Id. — Subside extraordinaire	2.000	2.000 00	2.000 00

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés
252	Subside à la Société des naturalistes luxembourgeois fr.	2.000	2.000 00	2.000 00
253	Subside à la Société « Verein für Luxemburger Geschichte, Literatur und Kunst »	1.500	1.500 00	1.500 00
254	Part contributive du Grand-Duché dans les dépenses du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (sans distinction d'exercice).....	860	860 00	860 00
255	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'État que des sociétés.....	1.500	1.500 00	1.500 00
		101.685	101.685 00	101.372 42
	Section XLIII. — Établissements pénitentiaires.			
	<i>A. Luxembourg.</i>			
256	Commission administrative, jetons de présence et indemnité du secrétaire.....	2.400	2.685 42	2.685 42
257	Traitements et indemnités	56.000	55.714 58	55.366 76
258	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899.	30.900	30.900 00	25.430 72
259	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.), uniforme et traitement médical du personnel (sans distinction d'exercice).	130.000	138.827 19½	138.796 35½
260	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention. (Matières premières, outils, machines, réparations, etc.).....	85.000	75.220 75½	73.157 78
261	Frais de bureau	1.500	2.452 05	2.439 95
	<i>B. Diekirch.</i>			
262	Commission administrative — jetons de présence.....	600	6 0 00	508 00
263	Traitements et indemnités	13.900	13.9 0 00	13.469 64
264	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.), uniforme et traitement médical du personnel	9.000	9.000 00	7 199 45
264bis	Id. — Restant de l'exercice 1909.....	225	225 00	224 95
265	Dépenses relatives au travail des détenus.....	7.500	7.336 99	3.043 75
266	Frais de bureau.....	500	488 75	365 53

Articles	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts	Payements justifiés
	<i>C. Prisons cantonales.</i>			
267	Installation, réparation, ameublement — frais d'entretien et de nourriture des détenus etc. (Loi du 14 février 1900)	8.000	8.174 26	8.174 26
267bis	Id. — Restant de l'exercice 1909.....	1.411	1 411 00	1.410 24
		346.936	346.936 00	332 672 85½
	<i>Section XLIV. — Maison de santé d'Ettelbruck, Hospice du Rham.</i>			
	<i>A. Maison de santé d'Ettelbruck.</i>			
268	Traitements et emoluments fixes	28.300	28.300 00	27 481 38
269	Indemnités du personnel attache à l'établissement en vertu de l'art. 2 de la loi du 8 juin 1901.....	35.200	35.200 00	34.049 86½
270	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, mobilier, etc.); uniforme et traitement médical du personnel	232.000	229.930 66	229.930 66
271	Menues dépenses	850	850 00	850 00
	<i>B. Hospice du Rham.</i>			
272	Traitements.....	8.200	8.200 00	8.179 95
273	Indemnités fixes	20.500	20.500 00	19.904 13½
273bis	Indemnités fixes — Restant de l'exercice 1910	810	810 00	810 00
274	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, mobilier, etc.); uniforme et traitement médical du personnel.....	175.000	177.069 65	177.069 65
275	Menues dépenses	1.250	1 249 69	1 144 62½
		502.110	502.110 00	499.420 26½
	<i>Section XLV. — Bienfaisance publique.</i>			
276	Subsides aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique.....	50.000	49.990 00	49.764 50
277	Entretien des enfants indigents à la colonie thermique de Mondorf les-bains	6.000	6.000 00	6.000 00
278	Secours du chef des pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou d'abattage de bétail; secours particuliers, etc.	30.000	30.210 00	30.199 38

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
278bis	Subside aux habitants de la Moselle qui ont subi de fortes pertes par suite des inondations du 11 novembre 1910..... fr.	10.000	9.800 00	8.905 00
279	Part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents, exposés tant dans le pays qu'à l'étranger, conformément aux art. 27, 29 et 30 de la loi du 28 mai 1897. (Crédit non limitatif et, pour les dépenses réclamées par les pays étrangers, sans distinction d'exercice), y compris un restant d'exercices antérieurs	125.000	125.000 00	138.900 77
280	Remboursements des frais tombant à charge de l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et d'indigents indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé (art. 28 et 31 de la loi du 28 mai 1897.) (Crédit non limitatif), y compris un restant d'exercices antérieurs.....	5.000	5.000 00	12.750 44
281	Remboursements de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. — Subsidés à des sociétés luxembourgeoises de bienfaisance à l'étranger	3.000	3.000 00	2.415 00
	Section XLVI. — Subsidés à des associations de secours.	229.000	229.000 00	248.933 09
282	Subsidés aux sociétés de secours mutuels; frais de service de la commission supérieure d'encouragement	22.500	22.500 00	20.541 23
283	Subsidés aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail	30.000	30.000 00	30.000 00
284	Subsidés aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail non affiliées à l'association générale	5.000	5.000 00	3.665 00
285	Subsidés aux caisses de secours: a) des sous-officiers et gendarmes 2.500 b) des employés de la douane..... 2.500 c) des cantonniers 5.000 d) des secrétaires communaux..... 5.000 e) des gardes forestiers 5.000 f) des employés des postes et télégraphes . 7.500 g) des instituteurs 6.500 h) des institutrices 3.250 i) des gardes-champêtres 5.000 k) des receveurs communaux 2.500 l) des fonctionnaires et employés de l'administration des contributions et du cadastre ainsi que de l'association d'assurance contre les accidents..... 2.500	17.250	47.250 00	47.200 00
	Section XLVII.	104.750	104.750 00	101.456 23
286	Récompenses pour actes de dévouement.....	500	500 00	100 00

Articles.	L I B E L L É.	Credits pour 1911.	Credits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XLVIII. — Police générale et administrative.			
287	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 3). (Crédit non limitatif) fr,	25.000	25.000 00	33.099 21
288	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2. (Crédit non limitatif).....	25.000	25.000 00	33.019 00
289	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés	5.500	5.625 50	5.125 50
290	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des personnes arrêtées, des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.000	3.000 00	6.779 83
291	Primes et dépenses diverses pour la destruction des animaux nuisibles	8.000	7.157 00	7.130 05
292	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux	6.000	6.843 00	6.841 97
293	Gratifications aux agents chargés de la surveillance de la pêche.....	10.000	10.000 00	9.935 00
294	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876, sur la police des bâtiments et de leurs dépendances	35.000	35.000 00	24.382 50
295	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation; surveillance	3.000	2.874 50	889 80
	Section XLIX.	120.500	120.500 00	127.702 86
296	Dépenses imprévues, y compris un restant d'exercices antérieurs	20.000	2.000 00	17.281 01½
	Section L. — Reports d'exercices précédents.			
297	Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi	10.000	10.000 00	1.794 67
	Total des dépenses ordinaires...	18.434. 16	18.434.316 00	17.921.10302½
	B. DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.			
298	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes	50.000	50.000 00	32.085 87
299	Construction d'un nouveau pont sur l'Alzette à Clausen, y compris le prix des emprises	90.000	90.000 00	

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés
300	Construction d'un nouveau pont sur l'Alzette à Walferdange, y compris la rectification du lit de l'Alzette et le prix des emprises..... fr.	72.000	72.000 00	70.369 48
301	Grosses réparation au pont sur la Sûre à Echternach. — Report de l'art. 288 du budget de 1909.....	18.577	18.577 00	7.486 97½
302	Mise en état des chemins repris par l'Etat.....	400.000	400.000 00	271.681 31
303	Id. — Report de l'art. 289 du budget de 1909.....	2.305	2.305 00	» »
304	Travaux extraordinaires à exécuter sur les chemins repris, y compris les indemnités des agents temporaires occupés à ces travaux.....	450.000	450.000 00	141.370 22
305	Id. — Report de l'art. 290 du budget de 1909.....	13.592	13.592 00	10.379 45
306	Passage supérieur sur le chemin de fer, rue de Bonnevoie à Bonnevoie; reconstruction du pont et aménagement des abords.....	p ^r mémoire.	» »	» »
307	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercice clos.....	40.000	40.000 00	.98 44
308	Mise en état des locaux affectés au service des justices de paix.....	p ^r mémoire.	» »	» »
309	Agrandissement et appropriation de la maison de santé à Ettelbruck (loi du 25 mars 1902) — sans distinction d'exercice, y compris les dixièmes retenus en garantie. — Report de l'art. 293 du budget de 1909..	26.972	26.972 00	26.957 90
310	Construction d'une école industrielle et commerciale à Luxembourg — sans distinction d'exercice et y compris les dixièmes. — Report de fr. 2518,32 de l'art. 296 du budget de 1909 et crédit nouveau de fr. 4311,68 pour solde des dépenses de construction.....	6.830	6.830 00	6.826 43
311	Etablissement de la voirie sur le plateau Bourbon, y compris les travaux de canalisation et les dixièmes.	100.000	100.000 00	53.874 59
312	Id. — Report de l'art. 297 du budget de 1909.....	25.974	25.974 00	12.177 43
313	Téléphones. Création et extension des réseaux télégraphique et téléphonique — 5 ^e crédit (sans distinction d'exercice). — Loi du 8 août 1907.....	150.000	150.000 00	149.176 45
314	Frais de vente des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse.....	1.000	1.000 00	2 75
315	Remboursement de Bons du Trésor (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	54.000	54.000	73.919 13
	Total des dépenses extraordinaires....	1.501.250	1.501.250 00	896.296 44½
	Total général des dépenses.....	19.935.566	19.935.566 00	13.817.399 47

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	C RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE. (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice.)			
1	Remboursements à d'autres Etats de l'Union douanière ou avancés à la douane grand-ducale, y compris le décompte du chef de l'exécution de la convention du 22 mai 1896 sur le régime des eaux-de-vie... fr.	150.000	150.000 00	660.642 55
2	Service de la douane à la frontière du Grand-Duché.	700.000	700.000 00	848.443 27
3	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placements temporaires en titres de l'emprunt grand-ducal.....	1.000.000	1.000.000 00	12.134 50
4	Postes. — Remboursements aux offices étrangers....	150.000	150.000 00	70.287 00
5	Télégraphes et téléphones. — Remboursements aux offices étrangers, frais d'express et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables	5.000	5.000 00	20.874 68½
6	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation.....	7.455.367	7.455.367 00	» »
7	Chemins de fer à petite section — Intérêts et amortissement de cet emprunt.....	277.640	277.640 00	536.405 58
	Total fr.	9.738.007	9.738.007 00	2.148.787 58½

BALANCE.

A. Recettes et Dépenses ordinaires :

Recettes effectives y compris l'excédent de recettes de l'exercice 1910 par fr. 723.008 72½	fr. 18.297.956 58½
Dépenses effectives	» 17.924.103 02½
Excédent de recettes	fr. 376.853 56

B. Recettes et Dépenses extraordinaires :

Recettes effectives	fr. 1.051.046 61
Dépenses effectives y compris un excédent de dépenses de l'exercice 1910 par fr. 2.078.865 41½.....	» 2.975 161 86
Excédent de dépenses	fr. 1.924.115 25

C. Recettes et Dépenses pour ordre :

Recettes pour ordre y compris l'excédent de recettes pour ordre de l'exercice 1910 par fr. 361.601 56	fr. 2.900.352 28½
Dépenses effectives	» 2.148.787 58½
Excédent de recettes	fr. 751.564 70

*Compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les fonds spéciaux déposés dans la caisse de l'État
pendant l'exercice 1911.*

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES FONDS.	Excédent de recette de l'exercice 1910.	Excédent de dépense de l'exer- cice 1910.	Recouvre- ments faits pendant l'exercice 1911.	Dépenses faites pendant l'exercice 1911.	Excédent de recette de l'exercice 1911.	Excédent de dépense de l'exer- cice 1911.
1a	Centimes additionnels ordinaires pour che- mins vicinaux fr.	»	»	261.726 58	261.435 38	291 20	»
1b	Centimes additionnels extraordinaires pour chemins vicinaux	»	»	82.535 94	82 535 9	»	»
2	Impositions	»	»	2.445.778 51	2.445.778 51	»	»
3	Fonds des dépenses communales	237.374 90½	»	196.951 95	250.240 89	184.085 96½	»
4	Cautionnements de toute nature	9.403.296 71	»	630.933 32	172.631 50	9.861.598 53	»
5	Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée	850.925 00	»	»	3.200 00	847.725 00	»
6	Dette publique. — Titres et coupons pres- crits ou non touchés	6.314 53	»	»	1.895 00	4.419 53	»
7	Successions en déshérence non encore ac- quises à l'Etat	39.710 53	»	»	»	39.710 53	»
8	Biens séquestrés	741 95	»	»	»	741 95	»
9	Consignations et dépôts	569.150 80	»	226.032 78	181.677 98	613.555 60	»
10	Masse des détenus	»	»	30.179 82	30.179 82	»	»
11	Douane. — Timbres adhésifs vendus.....	»	»	66.063 79	66.063 79	»	»
12	Postes. — Fonds p ^r mandats et chèques .	372.313 54½	»	78.678.419 36	78.493.339 56	557.393 34½	»
13	Postes. — Remboursements-recettes	»	»	»	»	»	»
14	Postes. — Fonds de subvention de comp- tables d'autres services	»	»	5.947.865 00	5.947.865 00	»	»
15	Fonds appartenant aux sociétés de secours mutuels	3.768.500 00	»	708.675 00	15.200 00	4.461.975 00	»
16	Fonds communal. — Réserve formée en vertu des art. 4 et 5 de la loi du 8 août 1907.....	30.300 00	»	33.841 73	1.641 73	62.500 00	»
17	Postes. — Droits de douane avancés	»	70 85	699 03	649 93	»	21 75
	Totaux fr.	15.278.627 97	70 85	89.309.752 81	87.954.335 03	16.633.996 65	21 75

602

Avis. — Administration communale

Par arrêté grand-ducal en date de ce jour, ont été nommés bourgmestres des communes ci-après dénommées, à savoir :

Kœrich : M. Pierre Kloster, cultivateur à Goëtzingen,

Harlange : M. Jean-Nicolas Nanquette, propriétaire à Tarchamps

Luxembourg, le 4 juin 1914

Le Directeur général de l'intérieur,
BRAUN

Avis. — Administration communale

Par arrêté du soussigné en date de ce jour, M. Nicolas-Égide-Édouard Kayl, propriétaire à Kahler, a été nommé échevin de la commune de Gaimich

Luxembourg, le 23 mai 1914

Le Directeur général de l'intérieur,
BRAUN

Avis. — Service sanitaire.

Par arrêté en date de ce jour, M. le Dr Jules Bohler, médecin à Luxembourg, a été nommé vaccinateur pour les communes de Contern, Hamm, Sandweiler et Weiler-la-Tour, pendant les années 1914-1915 et 1915-1916, en remplacement de M. le Dr Moutrier

Luxembourg, le 9 juin 1914

Le Directeur général des travaux publics,
Ch. DE WAHA.

Avis. — Justice.

Par arrêté grand-ducal du 30 mai dernier, démission honorable a été accordée, sur sa demande, à M. Charles de la Fontaine, de ses fonctions de conseiller à la Cour supérieure de justice

Par le même arrêté M. de la Fontaine a été nommé conseiller honoraire près la même Cour

Luxembourg, le 13 juin 1914.

Le Ministre d'État,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN.

Bekanntmachung. — Gemeindeverwaltung.

Durch Groß-Beschluß vom heutigen Tage sind zu Bürgermeistern nachbezeichneter Gemeinden ernannt worden, nämlich

Kœrich : Hr. Peter Kloster Landwirt zu Götzingen,

Harlingen : Hr. Johann Nikolaus Nanquette, Eigentümer zu Fischpelt

Luxemburg, den 4 Juni 1914

Der General-Direktor des Innern,
Braun

Bekanntmachung. — Gemeindeverwaltung.

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom heutigen Tage ist Hr. Nikolaus Egidius Eduard Kayl, Eigentümer zu Kahler, zum Schöffen der Gemeinde Gaimich ernannt worden

Luxemburg, den 23 Mai 1914

Der General-Direktor des Innern,
Braun

Bekanntmachung. — Sanitätsdienst.

Durch Beschluß vom heutigen Tage ist Hr. Dr. Jules Bohler, Arzt zu Luxemburg, zum Impfarzt der Gemeinden Contern, Hamm, Sandweiler und Weiler zum Tinn während den Jahren 1914/1915 und 1915/1916, an Stelle des Hrn. Dr. Moutrier, ernannt worden

Luxemburg, den 9 Juni 1914

Der General-Direktor der öffentlichen Arbeiten,
R. de Waha

Bekanntmachung. — Justiz.

Durch Groß-Beschluß vom 30 Mai d. J., ist dem Hrn. R. de la Fontaine, Obergerichtsrat, auf sein Ansuchen, ehrenvolle Entlassung aus seinem Amte bewilligt worden

Durch denselben Beschluß wurde Hr. de la Fontaine zum Ehrenobergerichtsrat ernannt

Luxemburg, den 13 Juni 1914.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Eyschen.

Arrêté du 13 juin 1914, portant convocation du collège électoral du canton de Grevenmacher pour l'élection d'un député.

LE MINISTRE D'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT;

Attendu que M. Philippe *Bech*, député du canton de Grevenmacher, est décédé le 2 juin 1914;

Vu les art. 80, 82, 93, 94, 95, 130 et 184 de la loi électorale du 13 juillet 1913;

Arrête.

Art. 1^{er}. Le collège électoral du canton de Grevenmacher est convoqué pour le mardi, 30 juin 1914, à 9½ heures du matin, à l'effet de procéder à l'élection d'un député, en remplacement de M. Philippe *Bech*, décédé.

En cas de ballottage, celui-ci aura lieu mardi, le 7 juillet suivant, à 9½ heures du matin, sans nouvelle convocation.

Art. 2. Les candidats devront poser leur candidature et faire remise de leur déclaration au moins cinq jours francs avant le jour du scrutin, soit au plus tard le 24 juin prochain, avant 6 heures du soir.

Art. 3. Le commissaire de district à Grevenmacher veillera plus spécialement à l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Mémorial*.

Luxembourg, le 13 juin 1914.

Le Ministre d'État,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN.

Avis. — Association syndicale.

Par arrêté du soussigné en date du 11 juin 1914, l'association syndicale pour l'établissement de chemins d'exploitation aux lieux

Beschluß vom 13. Juni 1914, wodurch die Wählerschaft des Kantons Grevenmacher zur Wahl eines Abgeordneten einberufen wird.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung;

In Anbetracht, daß Hr. Philippe *Bech*, Abgeordneter des Kantons Grevenmacher, am 2. Juni 1914 verstorben ist;

Nach Einsicht der Art. 80, 82, 93, 94, 95, 130 und 184 des Wahlgesetzes vom 13. Juli 1913;

Beschließt:

Art. 1. Die Wählerschaft des Kantons Grevenmacher ist auf Dienstag, den 30. Juni 1914, um 9½ Uhr morgens, einberufen, um zur Wahl eines Abgeordneten, in Ersetzung des verstorbenen Hrn. Philippe *Bech*, zu schreiten.

Im Falle einer Stichwahl erfolgt diese am darauffolgenden Dienstag, den 7. Juli, um 9½ Uhr morgens, ohne neue Einladung.

Art. 2. Die Kandidaten müssen ihre Kandidatur wenigstens fünf volle Tage vor dem Wahltag, also spätestens am 24. Juni, vor 6 Uhr abends, angesetzt und ihre diesbezügliche Erklärung abgegeben haben.

Art. 3. Der Distriktskommissar von Grevenmacher wird des Näheren für die Ausführung dieses Beschlusses, der ins „*Mémorial*“ eingetragen werden soll, Sorge tragen.

Luxemburg, den 13. Juni 1914.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Eyschen.

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaft.

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom 11. Juni 1914, ist die Syndikatsgenossenschaft für Anlage von Feldwegen, Orte genannt

« Eschelterweyer », « Auf der Hart », « Hohwald », etc. à Hesperange, dans la commune de Hesperange, a été autorisée.

Cet arrêté ainsi qu'un double de l'acte d'association sont déposés au Gouvernement et au secrétariat communal de Hesperange.

Luxembourg, le 11 juin 1914.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Avis. — Association syndicale.

Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera ouvert du 2 au 16 juillet 1914 dans la commune de Troisvierges une enquête sur le projet et les statuts d'une association à créer pour la construction d'un chemin d'exploitation « Auf Wilbrag » à Wilwerdange.

Le plan de situation, le devis détaillé des travaux, un relevé alphabétique des propriétaires intéressés, ainsi que le projet des statuts de l'association sont déposés au secrétariat communal de Troisvierges à partir du 2 juillet prochain.

M. Glesener, membre de la Commission d'agriculture à Boevange (Clervaux) est nommé commissaire à l'enquête. Il donnera les explications nécessaires aux intéressés, sur le terrain, le 16 juillet prochain, de 9 à 11 heures du matin, et recevra les réclamations le même jour, de 2 à 4 heures de relevée, dans la salle d'école à Wilwerdange.

Luxembourg, le 12 juin 1914.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN.*

„Eschelterweyer“, „Auf der Hart“, „Hohwald“, usw., zu Hesperingen Gemeinde Hesperingen, ermächtigt worden.

Dieser Beschluß sowie ein Duplikat des Genossenschaftsaktes sind in der Regierung und dem Gemeindefekretariate von Hesperingen hinterlegt.

Luxemburg, den 11. Juni 1914.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Eyschen.*

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaft.

Gemäß Art. 10 des Gesetzes vom 28. Dezember 1883 wird vom 2. auf den 16. Juli 1914 in der Gemeinde Wilwerdange eine Voruntersuchung abgehalten über das Projekt und die Statuten einer zu bildenden Genossenschaft für Anlage eines Feldweges „Auf Wilbrag“, zu Wilwerdange.

Der Situationsplan, der Kostenschlag, ein alphabetisches Verzeichnis der beteiligten Eigentümer sowie das Projekt des Genossenschaftsaktes sind auf dem Gemeindefekretariat von Wilflingen, vom 2. Juli k. ab hinterlegt.

Hr. Glesener, Mitglied der Ackerbaukommission zu Bögen (Clerv), ist zum Untersuchungskommissar ernannt. Die nötigen Erklärungen wird er den Interessenten am 16. Juli, von 9 bis 11 Uhr morgens, an Ort und Stelle geben und am selben Tage, von 2 bis 4 Uhr nachmittags etwaige Einsprüche im Schulsaal zu Wilwerdange entgegennehmen.

Luxemburg, den 12. Juni 1914.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Eyschen.*

PUBLICATIONS NON-OFFICIELLES.

Avis. — Expropriations pour cause d'utilité publique.

Suivant exploit de l'huissier Pierre Weitzel de Luxembourg, en date du 6 juin 1914, à la requête de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Directeur général des travaux publics, M. Charles de Waha, demeurant à Luxembourg, poursuites et diligences de la société anonyme des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, ayant son siège légal à Luxembourg, représentée par son administrateur M. Léon Metz, maître de forges à Esch-s.-Alz., et respectivement de la direction générale Impériale des chemins de fer d'Alsace-Lorraine établie à Strasbourg, représentée dans le Grand-Duché de Luxembourg par M. Jean Abicht, conseiller intime, chef de l'administration allemande pour l'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, demeurant à Luxembourg, pour lesquels requérants est constitué et occupera M^r Robert Brasseur, avocat-avoué à Luxembourg, en l'étude duquel domicile est élu;

Assignment a été donnée à M. François Schneider, employé au chemin de fer, domicilié à Berchem,

à comparaître le mercredi, 24 juin prochain, à 9 heures et demie du matin, devant le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, au palais de justice à Luxembourg, pour par les faits, causes et motifs indiqués au dit exploit, voir dire que les formalités prescrites par la loi du 17 décembre 1859, pour parvenir à l'expropriation pour cause d'utilité publique de la parcelle ci-après désignée appartenant à l'assigné François Schneider et située sur le territoire de la commune de Roeser, section de Berchem, et à entreprendre pour les travaux d'établissement de voies d'évitement à la gare des chemins de fer Guillaume-Luxembourg à Berchem, ont été remplies, savoir: une parcelle de 3 ares 90 ca., à entreprendre d'un jardin sis lieu dit « Im Dorf », section de Berchem, inscrite au cadastre pour une contenance totale de 16 ares 40 ca. sub section B n^o 45,609 et formant le n^o 8 du plan parcellaire; voir donner acte aux parties poursuivantes qu'elles offrent à l'assigné François Schneider à titre d'indemnité du chef de l'expropriation pour cause d'utilité publique de sa dite parcelle de 3 ares 90 ca. la somme de 780 fr;

En cas de refus d'accepter ces offres, voir procéder au règlement de l'indemnité à laquelle l'assigné a droit, voir ordonner la mise en possession des parties poursuivies à charge par elles de consigner préalablement les sommes offertes, s'entendre l'assigné condamner aux frais;

Avec déclaration que les pièces suivantes sont déposées au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg où les intéressés peuvent en prendre connaissance: 1^o l'arrêté grand-ducal en date du 27 mars 1914, déclarant d'utilité publique les travaux d'établissement de voies d'évitement à la gare de Berchem, sur le territoire de la commune de Roeser; 2^o l'arrêté de cessibilité pour cause d'utilité publique, pris par M. le Directeur général des travaux publics susdit, le 31 mars 1914, concernant les parcelles de terrain nécessaires aux travaux de déviation susvisés; 3^o les plans et tableaux indicatifs des travaux à effectuer et des parcelles à exproprier pour cause d'utilité publique, ensemble les pièces de l'instruction administrative qui a précédé les arrêtés précités.

Pour extrait, P. Weitzel, huissier à Luxembourg.

Suivant exploit de l'huissier Pierre Weitzel de Luxembourg, en date du 5 juin 1914, à la requête de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Directeur général des travaux publics M. Charles de Waha, demeurant à Luxembourg, poursuites et diligences de la société anonyme des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, ayant son siège légal à Luxembourg, représentée par son administrateur M. Léon Metz, maître de forges à Esch-s.-Alz. et respectivement de la Direction générale Impériale des chemins de fer d'Alsace-Lorraine établie à Strasbourg, représentée dans le Grand-Duché de Luxembourg par M. Jean Abicht, conseiller intime, chef de l'administration allemande pour l'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, demeurant à Luxembourg, pour lesquels requérants est constitué et occupera M^r Robert Brasseur, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, en l'étude duquel domicile est élu;

Assignment a été donnée à : 1^o Pierre Klein-Klein, ouvrier, demeurant à Berchem; 2^o Elise Thill, veuve de Nicolas Deutsch, vivant forgeron, elle cabaretière, demeurant à Berchem, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tutrice légale de ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec feu le dit-sieur Deutsch, savoir: Anne-Elise et François les Deutsch, les deux enfants mineurs comme héritiers de feu leur père le dit Nicolas Deutsch; 3^o Marianne Crochet, sans état, et à son époux Pierre Trausch, cultivateur, demeurant ensemble à Berchem; 4^o Michel Diederich, cultivateur et à son épouse Marguerite Heinen, sans état demeurant ensemble à Berchem; 5^o François Schneider, entrepreneur, demeurant ci-devant à Tétange, actuellement sans domicile ni résidence connus; 6^o Jean Binsteld, fils, cultivateur, demeurant à Berchem; 7^o Jean-Pierre Graas, employé au chemin de fer, demeurant à Berchem; 8^o Jean-Pierre Jaminet-Bricher, négociant, demeurant à Luxembourg; 9^o Marie Schmit, cultivatrice, veuve de Michel Diederich, en son vivant cultivateur, demeurant à Berchem; 10^o la dame Catherine Gaasch, veuve de Florent Pouleur, propriétaire, demeurant à Presles-lez-Châtelineau (Belgique), province du Hainaut; 11^o Jean Besch, cultivateur, veuf de Madeleine Klein, demeurant à Berchem; 12^o Jean-Pierre Wester, cultivateur et son épouse Marie Weirig, sans état, demeurant ensemble à Berchem; 13^o Theodore Fries, cultivateur, demeurant à Berchem; 14^o Jean Schmit, cultivateur et son épouse Marguerite Muller, sans état, demeurant ensemble à Berchem; 15^o Anne Polfer, sans état, veuve de Jean-Henri Gaasch, propriétaire, demeurant à Bivange; 16^o a) Nicolas Speltz, cultivateur et aubergiste, demeurant à Bivange, tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tuteur de ses enfants mineurs issus de son mariage avec feu son épouse Suzanne Schmit, savoir Michel et Jean-Pierre les Speltz, Anne Schnitzius, sans état, veuve en premières nocces de Jean-Pierre Schmit et en secondes nocces de Jean Alesch, demeurant à Bivange; 17^o l'administration communale de Rœser, représentée par le collège de ses bourgmestres et échevins, MM. François Hirtz, bourgmestre, demeurant à Rœser, Emile Barthel, demeurant à Crauthem et François Hansen, demeurant à Bivange, ces deux derniers échevins de la commune de Rœser;

à comparaître le *mercredi, 24 juin prochain*, à 9½ heures du matin, devant le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, au palais de justice à Luxembourg, pour par les faits, causes et motifs indiqués au dit exploit, voir dire que les formalités prescrites par la loi du 17 décembre 1859 pour parvenir à l'exploitation pour cause d'utilité publique des parcelles ci-après désignées, appartenant aux assignés, situées sur le territoire de la commune de Rœser, section de Berchem, et à entreprendre pour les travaux d'établissement de voies d'évitement à la gare des chemins de fer Guillaume-Luxembourg à Berchem ont été remplies savoir:

1^o une parcelle de 4 a., 32 ca., à entreprendre d'un labour, sis lieu dit « Im Gasspelt », inscrit au cadastre pour une contenance totale de 15 a. 30 ca. sub section B n^o 281/414 et n^o 1a du plan parcellaire appartenant à l'assigné Pierre Klein-Klein;

2^o une parcelle de 6 a. 10 ca., à entreprendre d'un labour, sis lieu dit « Im Pesch », inscrit au cadastre pour une contenance totale de 26 a. 20 ca. sub section B, n^o 284/790 et n^o 2 du plan parcellaire, appartenant à l'assignée veuve Nicolas Deutsch-Thill et à ses enfants mineurs tous sus dénommés;

3^o 1) une parcelle de 1 a. 47 ca. à entreprendre d'un labour, sis lieu dit « Im Pesch », inscrit au cadastre pour A. une contenance totale de 3 a. 60 ca. sub section B, n^o 285/410 et formant le n^o 3 du plan parcellaire; 2) une parcelle de 3 a. 5 ca., à entreprendre d'un labour, sis lieu dit « Im Pesch », inscrit au cadastre pour une contenance totale de 10 a. sub section B, n^o 294/791 et formant le n^o 5 du plan parcellaire; 3) une parcelle de 3 a. 80 ca., à entreprendre d'un jardin, sis lieu dit « Im Dorf », inscrit au cadastre pour une contenance totale de 14 a. 10 ca. sub section B, n^o 47/398 et n^o 9 du plan parcellaire, appartenant aux assignés époux Trausch-Crochet;

4^o parcelles appartenant aux assignés époux Michel Diederich-Heinen: 1) une parcelle de 85 ca., à entreprendre d'un jardin, sis lieu dit « Im Dorf », inscrit au cadastre pour une contenance totale de 2 a. 2 ca. sub section B, n^o 45/401 et formant le n^o 7 du plan parcellaire; 2) une parcelle de 5 a. 50 ca., à entreprendre d'un labour, sis lieu dit « Kopecht », inscrit au cadastre pour une contenance totale de 11 a. 10 ca., sub section B. n^o 638/381 et formant le n^o 22 du plan parcellaire; 3) une parcelle de 2 a. 30 ca., à entreprendre d'un labour, sis lieu dit « Ob dem Stiedspädd », inscrit au cadastre pour une contenance totale de 5 a. 40 ca. sub section B n^o 616/361 et n^o 38 du plan parcellaire;

5^o une parcelle de 3 a. 86 ca., à emprendre d'un jardin, sis lieu dit « Im Dorf », inscrit au cadastre pour une contenance totale de 16 a. 40 ca. sub section B, n^o 45/609 et n^o 8 du plan parcellaire, appartenant à l'assigné François Schneider;

6^o une parcelle de 1 a. 95 ca., à emprendre d'un jardin, sis lieu dit « Im Dorf », inscrit au cadastre pour une contenance de 13 a. 60 ca. sub section B, n^o 53 et formant le n^o 14 du plan parcellaire, appartenant à l'assigné Jean Binsfeld, fils;

7^o une parcelle de 2 a. 70 ca., à emprendre d'un labour, sis lieu dit « Kopecht », inscrit au cadastre pour une contenance totale de 7 a. 40 ca., sub section B, n^o 640/385 et n^o 19 du plan parcellaire, appartenant à l'assigné Jean Pierre Graas;

8^o 1) une parcelle de 5 a. 30 ca., à emprendre d'un labour, sis lieu dit: « Kopecht », inscrit au cadastre pour une contenance totale de 20 a. 60 ca., sub section B, n^o 639/383, n^o 20 du plan parcellaire; 2) une parcelle de 3 a. 15 ca., à emprendre d'un labour, sis lieu dit « Ob dem Stiedspâd », inscrit au cadastre pour une contenance totale de 13 a. 60 ca., sub section B, n^o 620/369 et n^o 34 du plan parcellaire, appartenant à l'assigné Jean-Pierre Jaminet-Bricher;

9^o une parcelle de 5 a. 80 ca., à emprendre d'un labour, sis lieu dit « Kopecht », inscrit au cadastre pour une contenance totale de 12 a. 60 ca., sub section B, n^o 638/379 et n^o 23 du plan parcellaire et appartenant à l'assignée veuve Michel Diederich-Schmit;

10^o une parcelle de 3 a. 25 ca., à emprendre d'un labour d'une contenance totale de 14 a., sis lieu dit « Ob dem Stiedspâd », inscrit au cadastre sub section B, n^o 633 et formant le n^o 26 du plan parcellaire, appartenant à l'assignée veuve Pouleur-Gaasch;

11^o 1) une parcelle de 3 a. 25 ca., à emprendre d'un labour, d'une contenance totale de 12 a. 90 ca., sis lieu dit « Ob dem Stiedspâd », inscrit au cadastre sub section B, n^o 632/721 et n^o 27 du plan parcellaire; 2) une parcelle de 2 a. 80 ca., à emprendre d'un labour, d'une contenance totale de 13 a., sis même lieu dit, inscrit au cadastre sub section B, n^o 632/720 et n^o 28 du plan parcellaire; 3) une parcelle de 4 a., à emprendre d'un autre labour, d'une contenance totale de 20 a. 80 ca., sis même lieu dit, inscrit sub section B, n^o 631/605 et formant le n^o 29 du plan parcellaire; 4) une parcelle de 3 a. 15 ca., à emprendre d'un autre labour, sis même lieu dit, inscrit au cadastre sub section B, n^o 629/719 et n^o 30 du plan parcellaire; 5) une parcelle de 3 a. 20 ca., à emprendre d'un autre labour, d'une contenance totale de 14 a. 80 ca., sis même lieu dit, inscrit au cadastre sub section B, n^o 629/718 et n^o 31 du plan parcellaire, appartenant à l'assigné Jean Besch;

12^o une parcelle de 7 a. 65 ca., à emprunter d'un labour d'une contenance totale de 36 a., sis lieu dit « Op dem Stiedspâd », inscrit au cadastre sub section B, n^o 628/683 et n^o 32 du plan parcellaire, appartenant aux époux Jean-Pierre Wester-Weyrich;

13^o une parcelle de 2 a. 10 ca., à emprendre d'un labour, d'une contenance totale de 7 a. 10 ca., sis lieu dit « Op dem Stiedspâd », inscrit au cadastre sub section B, n^o 622/371 et formant le n^o 33 du plan parcellaire, appartenant à l'assigné Theodore Fries;

14^o a) une parcelle de 2 a., à emprendre d'un labour, d'une contenance totale de 7 a. 30 ca., sis lieu dit « Op dem Stiedspâd », inscrit au cadastre sub section B, n^o 619/367 et n^o 35 du plan parcellaire; b) une parcelle de 3 a. 60 ca., à emprendre d'un autre labour d'une contenance totale de 12 a. 50 ca., sis lieu dit « Ob dem Stiedspâd », inscrit au cadastre sub section B, n^o 618/365 et n^o 36 du plan parcellaire, appartenant aux assignés époux Jean Schmit-Muller;

15^o une parcelle de terre labourable, d'une contenance de 11 a. 40 ca., sise lieu dit « Im Berg », inscrite au cadastre sub section A, n^o 287 et n^o 40 du plan parcellaire; 2) une parcelle de terre labourable d'une contenance de 19 a. 40 ca., sis lieu dit « Kirchenstrachen », inscrit au cadastre sub section A, n^o 268/458 et n^o 41 du plan parcellaire, appartenant aux assignés Nicolas Speltz ès-qualités et Anne Schnitzius;

16^o 1) une parcelle de 2 a. 70 ca., à emprendre d'une labour, d'une contenance totale de 19 a. 40 ca., sis lieu dit « Im Berg », inscrit au cadastre sub section A, n^o 289/15 et formant le n^o 39 du plan parcellaire; 2) une parcelle de terre labourable de 5 a. 90 ca., sis lieu dit « In der Schmalzung », inscrite au cadastre sub section A, n^o 228/443 et formant le n^o 45 du plan parcellaire appartenant à l'assigné Anne Polfer, veuve Henri Gaasch;

17^o 1) une parcelle de 6 a. 65 ca., à emprendre d'un jardin, d'une contenance totale de 9 a. 70 ca., sis lieu dit « Im Dorf », inscrit au cadastre sub section B, n^o 50/629 et n^o 11 du plan parcellaire; 2) une place vague d'une contenance cadastrale de 7 a. 10 ca., sise lieu dit « In der Schmalzung », inscrite au cadastre sub section B, n^o 229 et n^o 44 du plan parcellaire; 3) un jardin d'une contenance de 1 a. 25 ca., sis lieu dit « In der-Schmalzung », inscrite au cadastre sub section B, n^o 228/443 du cadastre et n^o 46 du plan parcellaire, appartenant à l'assignée administration communale de Roeser.

Voir donner acte aux parties poursuivantes qu'elles offrent aux assignés pour indemnité du chef de l'expropriation pour cause d'utilité publique des parcelles dont s'agit, les sommes ci-après indiquées, savoir:

- 1^o à l'assigné Pierre Klein-Klein pour sa parcelle de 4 a. 32 ca., la somme de 216 fr.;
- 2^o à l'assignée veuve Deutsch-Thill, en nom personnel et comme tutrice de ses deux enfants mineurs pour sa parcelle de 6 a. 10 ca., la somme de 381 fr. 25;
- 3^o aux assignés époux Trausch-Crochet a) pour leur parcelle de 1 a. 47 ca., la somme de 147 fr., b) pour leur parcelle de 3 a. 5 ca., la somme de 305 fr., c) pour leur parcelle de 3 a. 80 ca., la somme de 570 fr.;
- 4^o aux assignés époux Michel Diederich-Heinen: a) pour leur parcelle de 85 ca., la somme de 10 fr. 625 b) pour leur parcelle de 5 a. 50 ca., la somme de 412,50 fr., c) pour leur parcelle de 2 a. 30 ca., la somme de 115 fr.;
- 5^o à l'assigné François Schneider pour sa parcelle de 3 a. 90 ca., la somme de 780 fr.;
- 6^o à l'assigné Jean Binsfeld pour sa parcelle de 1 a. 95 ca., la somme de 292,50 fr.;
- 7^o à l'assigné Jean-Pierre Graas pour sa parcelle de 2 a. 70 ca., la somme de 202,50 fr.;
- 8^o à l'assigné Jean-Pierre Jaminet-Bricher pour a) sa parcelle de 5 a. 30 ca., la somme de 397,50 fr., pour sa parcelle de 3 a. 15 ca., la somme de 157,50 fr.;
- 9^o à l'assignée veuve Michel Diederich-Schmit pour sa parcelle de 5 a. 80 ca., la somme de 435 fr.;
- 10^o à l'assignée veuve Pouleur-Gaasch pour sa parcelle de 3 a. 25 ca., la somme de 162,50 fr.;
- 11^o à l'assigné Jean Besch et respectivement à ses co-intéressés a) pour sa parcelle de 3 a. 25 ca., la somme de 162,50 fr.; b) pour celle de 2 a. 80 ca., la somme de 140 fr., c) pour celle de 4 a. la somme de 200 fr., d) pour celle de 3 a. 15 ca., celle de 157,50 fr et e) pour celle de 3 a. 20 ca., la somme de 160 fr.;
- 12^o aux assignés époux Jean-Pierre Wester-Weirig pour leur parcelle de 7 a. 65 ca., la somme de 382,50 fr.;
- 13^o à l'assigné Théodore Fries pour sa parcelle de 2 a. 10 ca., la somme de 105 fr.;
- 14^o aux assignés Jean Schmit-Muller a) pour leur parcelle de 2 a., la somme de 100 fr., et b) pour celle de 3 a. 60 ca., la somme de 180 fr.;
- 15^o aux assignés Nicolas Speltz ès-qualités et Anne Schnitzius a) pour leur parcelle de 11 a. 40 ca., la somme de 712,50 fr., b) pour leur parcelle de 19 a. 40 ca., la somme de 1455 fr. et c) pour leur parcelle de 6 a. 40 ca., la somme de 400 fr.;
- 16^o à l'assignée Anne Polfer, veuve Henri Gaasch a) pour sa parcelle de 2 a. 70 ca., la somme de 168,75 fr., b) pour celle de 5 a. 90 ca., la somme de 442,50 fr.;
- 17^o à l'assignée administration communale de Roeser a) pour sa parcelle de 6 a. 65 ca., la somme de 1330 fr., b) pour celle de 7 a. 10 ca., la somme de 532,50 fr. et c) pour celle de 1 a. 25 ca., la somme de 93,75 fr.

En cas de refus d'accepter ces offres, voir procéder conformément à la loi, au règlement des indemnités auxquelles les assignés ont droit, s'entendre les assignés condamner aux frais et dépense

voir dire que les assignés Jean-Pierre Trausch, Michel Diederich, Jean-Pierre Wester et Jean Schmit seront tenus d'autoriser leurs épouses respectives à ester en justice, sinon et en cas de refus voir dire que l'autorisation de la justice y tiendra lieu;

Avec déclaration que les pièces suivantes sont déposées au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, où les intéressés peuvent en prendre connaissance: 1^o l'arrêté grand-ducal en date du 27 mars 1914, déclarant d'utilité publique les travaux d'établissement de voies d'évitement à la gare de Berchem, sur le territoire de la commune de Roeser; 2^o l'arrêté de cessibilité pour cause d'utilité publique pris par M. le Directeur général des travaux publics susdit le 31 mars 1914, concernant les parcelles de terrain nécessaires aux travaux de déviation susvisés; 3^o les plans et tableaux indicatifs des travaux à effectuer et des parcelles à exproprier pour cause d'utilité publique, ensemble les pièces de l'instruction administrative qui a précédé les arrêtés précités.

Pour extrait, P. Weitzel, huissier.

Victor Bück, Luxembourg